



## Formulaire de demande

### **Projets dans le cadre des aides financières Art. 74 LAI pour des prestations ayant pour objet de soutenir et d'encourager la réadaptation des personnes handicapées (PROSPREH)**

Pour des projets d'un montant supérieur à **CHF 100'000.-** avec une participation des aides financières OFAS du contrat portant sur l'octroi d'aides financières 2020-2023.

Selon l'art. 74 LAI / Art. 108 ss RAI et la Circulaire sur les subventions aux organisations de l'aide privée aux personnes handicapées (CSOAPH) pour les exercices 2020-2023 la demande peut être présentée à tout moment au cours de l'année d'exploitation. Il n'y a pas de délais de remise spécifique.

#### **Quelles conditions préalables doivent être remplies ?**

- Le projet doit posséder un caractère innovatif.
- Le projet doit être limité à 4 ans maximum.
- Le projet doit être durable et conserver un certain impact après son achèvement.
- Le projet doit pouvoir être évalué si besoin est.
- Le projet est accessible au public (page Web).

#### **Qui peut annoncer un projet?**

La demande peut seulement être déposée par l'organisation faîtière/mandataire. Le mandataire est également responsable des projets initiés par les sous-mandataires ou avec les cantons.

#### **Comment l'OFAS soutient-elle la mise en œuvre des projets (PROSPREH)?**

Les projets sont financés dans le cadre des contrats d'aides financières convenus entre l'OFAS et le mandataire.

## Aperçu du projet

**Organisation faitière/mandataire**

**Personne de contact**

**Sous-mandataire** (en cas de besoin):

**Personne de contact**

**Titre du projet**

**Durée du projet**

du

jusqu'à

**Total des coûts du projet**

CHF

## Description du projet

Prendre en compte les bases juridiques (Art. 74 LAI/Art. 108 RAI/Circulaire CSOAPH 2020-2023) comme conditions préalables à la demande.

### 1. Organisation faïtière/Mandataire

N° mandataire

Nom

Rue, n°

Case postale

NPA, localité

### 2. Organisation du projet

Veuillez indiquer quelles personnes collaborent au projet et sous quelle forme, et comment les compétences sont réglées.

Nom/prénom:	Fonctions/tâches au sein du projet	Qualification/fonction professionnelle	Tél./courriel

### 3. Pour les projets impliquant plusieurs organisations: informations sur la direction générale du projet

Veuillez indiquer avec quelles organisations, spécialistes et personnes-clés, il est prévu de collaborer. Dans quels domaines et/ou sous quelle forme? Avez-vous déjà pris contact ? À quel point la collaboration est-elle avancée en ce moment actuel?

Organisation A, adresse

Type de collaboration, soutien, participation

Organisation B, adresse

Type de collaboration, soutien, participation

### 4. Informations sur le projet

#### Contexte / Raisons du projet

Expliquez pourquoi vous considérez important la mise en œuvre. A quels problèmes et à quels besoins votre projet répond-il ? Quels sont les travaux préparatoires déjà effectués par votre organisation? Sur quelles bases, expériences et données scientifiques s'appuient votre projet? Comment ces derniers sont-ils pris en compte dans votre projet?

**Groupe(s) cibles(s)**

**Durée prévue du projet**

**Objectif du projet**

Décrivez ce que le projet apporte concrètement. Quelle est sa valeur ajoutée pour les personnes en situation de handicap et aussi par rapport aux offres existantes?

**Breve description des agendas/ des principales étapes** au max. 10 lignes / SVP annexer le concept du projet

**Durabilité:**

Comment les connaissances du projet seront-elles traitées ultérieurement? Quelles offres de prestations peuvent être améliorées ou reconstruites?

**Comment le suivi du financement est-il règlementé?**

**Dans quels cantons / régions le projet sera-t-il mis en œuvre?:**

**Langue**

A

F

I

Charges planifiées		2020	2021	2022	2023	Total 2020-2023
Frais de personnel	CHF					0
Autres charges/répartitions	CHF					0
<b>Total des charges</b>	CHF	0	0	0	0	0

Prévision du financement		2020	2021	2022	2023	Total 2020-2023
Autres financements (*Details à cocher dans la liste suivante)	CHF					0
Aide financière OFAS (Part PROSPREH)	CHF					0
<b>Total du financement</b>	CHF	0	0	0	0	0

**\*Détails du financement hors aides financières OFAS**

- Produits des prestations
- Dons
- Prestations d'autres bailleurs de fonds (confédération, cantons, communes, assurances, fondations etc.)
- Capital propre de l'organisation
- Autres produits – indiquer, svp:

*Breve information sur ce point*

**Évaluation / analyse d'impact (si nécessaire)**

Une évaluation est prévue au début du projet. Montrez comment vous documenterez votre projet et évaluez ses résultats (statistiques, enquêtes, etc.). Qu'évaluez-vous? Comment l'évaluez-vous? Qui effectue l'évaluation?

## 5. Contenu du concept spécialisé approximatif

Pour l'évaluation du contenu, les conditions suivantes doivent être remplies:

- **Support juridique du projet**  
Le mandataire en tant que promoteur du projet soumet la demande à l'OFAS. Le mandataire doit également remettre à l'OFAS les demandes de projets des sous-mandataires ou celles prévues ensemble avec les cantons.
- **Caractère du projet**  
Par projet s'entend des activités effectués dans une période définie (avec un début et une fin). Ne peuvent être approuvés des projets pour des financements structurels ou pour des projets qui n'ont pas de limite de temps, ou qui sont sans conclusion claire et aussi des offres et des mesures déjà existantes ou achevées.
- **Portée du projet**  
L'OFAS soutient des projets destinés aux personnes résidant en Suisse et mis en œuvre en Suisse. Il ne soutient pas les projets qui se concentrent exclusivement sur les activités politiques ou de lobbying.
- **Preuve du besoin**  
Une analyse des besoins prend en compte l'état actuel des connaissances les plus récentes et analyse les lacunes des prestations art. 74 LAI. Cette analyse devrait également indiquer les partenaires nécessaires au projet.
- **Caractère innovant du projet**  
Le projet vise à promouvoir l'amélioration des prestations, l'inclusion des personnes handicapées dans la société ainsi que l'autonomie et la responsabilité individuelle du groupe-cible. Si possible, ces services devraient être fournis avec une forte proportion de travail d'entraide et / ou de bénévolat.
- **Groupe-cible du projet**  
Le groupe-cible fait référence au groupe-cible selon les statuts du mandataire ou du sous-mandataire qui mettent en œuvre le projet.  
Les conditions, situations et besoins différents des femmes et des hommes ainsi que de leurs groupes d'âge respectifs doivent être pris en compte.
- **Objectifs du projet**  
Pour viser un objectif/effet, il convient de déterminer en premier lieu le groupe-cible. Un objectif est ensuite axé sur les résultats, si les compétences du groupe cible en matière de connaissances et de comportement changent. Si nécessaire, une évaluation du projet en relation à l'impact sur le groupe cible est requise.  
Pour le groupe cible, les objectifs/effets et les jalons doivent être décrits. En outre doivent être définis les paramètres et les critères pour les décisions intermédiaires.
- **Continuité**  
Comment la continuité des prestations du projet dans les structures existantes sera-t-elle garantie après la conclusion du projet?
- **Calendrier (indiquer les étapes intermédiaires)**
- **Budget**  
**Prestations propres**  
Le mandataire est tenu de fournir ses propres services pour financer les projets et de demander un soutien supplémentaire (financement par des tiers). Les aides financières de l'OFAS (PROSPREH) sont concédées uniquement de manière subsidiaire par rapport au financement susmentionné.
- **Financement du projet**  
Il n'est pas prévu de financements supplémentaires. Le projet fait partie des prestations PROSPREH convenues dans le contrat portant sur l'octroi d'aides financières et sera financé dans les limites de la contribution maximale PROSPREH pour les activités de base ayant pour objet des thèmes spécifiques.

## 6. Présentation de la demande

Ne sont prises en considération que les demandes comprenant une documentation complète. La documentation complète comprend:

- Formulaire de demande (page Web OFAS)
- Concept approximatif y compris le budget/calendrier
- Si nécessaire, un concept d'évaluation
- Si nécessaire, des documents supplémentaires

## 7. Examen de la demande du projet par l'OFAS

Après avoir reçu la demande de projet, l'OFAS enverra une confirmation par courriel. L'OFAS contrôlera le projet parvenu dans les trois mois pour en vérifier l'intégralité, la conformité aux prescriptions et l'orientation de fond. Si nécessaire, des experts supplémentaires peuvent être consultés ou bien des clarifications peuvent être effectuées dans le contexte de la réalisation du projet ainsi que des documents supplémentaires peuvent être exigés. L'approbation / le rejet du projet se fait par voie de correspondance.

## 8. Conclusion et envoi

En soumettant la demande, le mandataire assure être conforme aux conditions indiquées, que la documentation relative est complète et que les informations sur le projet sont correctes.

Par la demande, le mandataire déclare son accord sur le fait qu'après approbation de ladite demande, des informations relevant du projet peuvent être publiées par l'OFAS.

## 9. Informations

Des informations ultérieures peuvent être demandées auprès de votre responsable dossier OFAS.

### Signatures juridiquement valables du mandataire

Organisation faîtière /Mandataire				
Lieu:		Date:		la/le Président
Lieu:		Date:		La directrice /le directeur